

Décharge 2014: Collège européen de police (CEPOL)

2015/2180(DEC) - 28/04/2016 - Acte final

OBJECTIF : octroi de la décharge au Collège européen de police (CEPOL) pour l'exercice 2014.

ACTE NON LÉGISLATIF : Décision (UE) 2016/1498 du Parlement européen concernant la décharge sur l'exécution du budget du Collège européen de police pour l'exercice 2014.

CONTENU : avec la présente décision, le Parlement européen donne décharge au directeur du Collège européen de police sur l'exécution du budget du Collège pour l'exercice 2014.

La décision est conforme à la résolution du Parlement européen approuvée le 28 avril 2016 et comporte une série d'observations qui font partie intégrante de la décision de décharge (se reporter au résumé de l'avis du 28 avril 2016).

Parmi les principales observations faites par le Parlement dans la résolution accompagnant la décision de décharge, ce dernier appelle le Collège à améliorer ses procédures et ses pratiques visant à préserver les **intérêts financiers de l'Union** et à contribuer activement à une procédure de décharge axée sur les résultats.